

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 39 (1968)

Heft: 9

Vorwort: De Bourogne à Moutier

Autor: Association pour la défense des intérêts du Jura

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PD 4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXIX^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 9 Septembre 1968

SOMMAIRE

De Bourogne à Moutier — Analyse de l'enquête sur le port de Bourogne — Pour la création d'un Office de coordination économique — L'aménagement de la T6 dans le Taubenloch — Bibliographie — Les travaux du Comité de l'ADIJ — Concentration dans l'industrie des machines à Moutier

De Bourogne à Moutier

Plusieurs problèmes importants ayant trait à l'économie jurassienne sont évoqués dans le présent fascicule.

Il s'agit tout d'abord du port de Bourogne, qui est en voie d'aménagement aux frontières du Jura. Cette réalisation revêt une importance capitale pour l'économie jurassienne et conditionnera en particulier le développement de nos voies de communication. On sait que le canton de Berne est vivement intéressé par ce port fluvial et qu'il a acquis une superficie de 8,5 ha. dans la zone industrielle de Bourogne. L'ADIJ et la Chambre de commerce Jura-Bienne se sont livrées l'an dernier à une première enquête auprès des entreprises suisses situées au nord des Alpes et qui seraient susceptibles d'utiliser le nouveau port pour leurs importations ou leurs exportations. Les résultats de cette enquête, que nous publions dans ce numéro, sont positifs, puisque ce sont 100 000 à 150 000 tonnes de marchandises en provenance ou à destination d'entreprises suisses qui pourraient transiter par Bourogne. Après cette première prise de contact avec les futurs utilisateurs suisses du port, il conviendra de se livrer à une enquête plus précise auprès des entreprises, transitaires y compris, lorsque les premières réalisations spectaculaires assureront à ce port une large publicité.

Autre problème intéressant : celui de la création d'un Office cantonal de coordination économique, que M. Georges Morand, député de Belprahon, a demandée au Grand Conseil par voie de motion. Cette intervention parlementaire avait été appuyée par plusieurs organisations économiques, dont l'ADIJ, et il est heureux qu'elle ait été acceptée par le gouvernement, puis par le Parlement cantonal, à une très large majorité.

L'une des conditions du développement économique du Jura est la création d'une infrastructure adaptée aux nécessités du présent et de l'avenir. La création d'artères routières modernes, à grand trafic, revêt à cet égard une importance toute particulière. Aussi faut-il saluer le début des travaux de construction d'une double route à deux pistes dans les gorges du Taubenloch, entre Bienne et Sonceboz. Ainsi que nous l'exposons dans un article de cette revue, la première étape des travaux portera sur l'amélioration de la route actuelle, par le percement de trois tunnels et la construction d'un nouveau pont. Elle est devisée à 4 millions, alors que la réalisation complète du projet (deux routes à deux pistes et à sens unique entre Boujean et Reuchenette) est estimée à 64 millions. L'amélioration de la route du Taubenloch, qui intéresse au premier chef le Jura-Sud, est indépendante d'un autre projet, lui aussi fort important et qui concerne surtout le Jura-Nord et Moutier : celui d'une autoroute

« Transjurane » Boncourt - Porrentruy - Delémont - Moutier - Oensingen, avec raccordement au réseau suisse des autoroutes.

« De Bourogne à Moutier », avons-nous intitulé cet éditorial. Pourquoi Moutier ? Parce que, dans cette cité industrielle, vient de se produire un événement fort important, auquel il est également fait allusion dans cette revue. Il s'agit de l'accord intervenu entre deux des trois fabricants de tours automatiques : Tornos S. A. (qui occupe 1600 personnes) a acquis une participation majoritaire au capital actions de Pétermann S. A. (400 ouvriers). Cette dernière entreprise restera distincte et autonome, mais il est clair que se produiront une harmonisation des programmes de production des deux maisons et une mise en commun des moyens, en matière notamment de recherche et de publicité. Cette concentration permettra de faire face plus efficacement à la concurrence étrangère, allemande en particulier, et contribuera à maintenir la prépondérance mondiale de Moutier dans la fabrication des tours automatiques à décolleter. L'implantation de l'industrie des machines à Moutier date de près de nonante ans. Depuis, les entreprises de la branche ont donné mainte preuve de leur dynamisme. L'accord intervenu entre Tornos et Pétermann va parfaitement dans le sens de l'évolution économique actuelle et, grâce aux mesures de rationalisation qui en découleront, c'est avec des chances de succès accrues que les fabricants de tours automatiques prévôtois pourront défendre leurs positions dans le monde.

ADIJ

Analyse de l'enquête sur le port de Bourogne

par Roger SCHINDELHOLZ, licencié ès sciences économiques

Le 10 octobre 1967, la Chambre de commerce Jura-Bienne et l'Association pour la Défense des Intérêts du Jura faisaient parvenir aux entreprises suisses intéressées et situées au nord des Alpes un questionnaire concernant le port franco-suisse de Bourogne. Cette enquête a été faite à la demande de la Commission suisse pour le port de Bourogne.

Chaque entreprise susceptible d'être intéressée par le port de Bourogne reçut :

- le questionnaire
- une circulaire explicative
- un prospectus situant le port franco-suisse de Bourogne.

Notre analyse a porté sur 72 questionnaires venus en retour.

Le questionnaire

Les entreprises avaient à répondre à quatre questions :

1. Pour votre entreprise, les perspectives économiques qu'ouvrent les réalisations projetées à Bourogne vous paraissent-elles : très intéressantes ? dignes d'intérêt ? sans intérêt ?
2. Y a-t-il vraisemblance à ce que vous utilisiez le port franco-suisse de Bourogne comme point de transit pour vos transports ?